

*Ministère de l'éducation nationale,
de la jeunesse et de la vie associative*

Le Ministre

Paris, le 3 FEV. 2011

Monsieur le Secrétaire Général,

Par lettre du 24 janvier 2010, vous avez bien voulu attirer mon attention sur le maintien du dispositif d'aide administrative des directeurs d'école, mis en place par le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative depuis 2006.

Cette aide administrative repose sur la mise à disposition d'emplois de vie scolaire (EVS) auprès des directeurs d'école.

Au 30 juin 2010, 58 900 contrats aidés occupaient des emplois de vie scolaire (EVS) dans les écoles et les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE), dont une majorité au titre de l'accompagnement des élèves handicapés.

Ces contrats sont cofinancés par le ministère chargé de l'emploi pour la part « Etat », et par le ministère de l'Éducation nationale pour la part laissée à la charge des employeurs.

La loi de finances pour 2011 a maintenu la dotation budgétaire permettant de rémunérer les emplois de vie scolaire à hauteur de 133, 8 millions d'euros.

Cependant, l'augmentation du taux de prise en charge de ces contrats par le ministère de l'Éducation nationale à la place du ministère en charge du travail (30% en 2011 contre 10% en 2010) conduit à envisager un objectif de réduction progressive du nombre total des contrats, d'ici la fin de l'année scolaire 2010-2011.

Cet ajustement ne doit pas engendrer de suppression immédiate des emplois concernés mais doit s'effectuer à la faveur d'une fin de contrat, et ce lors de l'épuisement de la totalité des droits de renouvellement, qui varient selon les types de contrat et l'âge des personnels concernés.

Monsieur Christian CHEVALIER
Secrétaire Général du SE-UNSA
209, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

De plus, à la suite du vote à l'unanimité d'un amendement, lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2011, la représentation nationale a réaffecté 20 millions d'euros au sein du budget de mon département ministériel, en faveur de ces contrats aidés.

Dans ce contexte, j'ai réaffirmé la priorité donnée à l'accompagnement des élèves handicapés mais j'ai également souhaité que soit maintenue, à chaque fois que c'était possible, l'aide administrative aux directeurs d'école.

Je tenais à vous faire part de ces informations et vous assurer que mon cabinet suit avec une grande attention votre demande, en relation directe avec les services académiques.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de ma considération distinguée.



Luc CHATEL